

ETRANGER

ETATS-UNIS. — De l'instruction aux Etats-Unis. — Qui n'a entendu vanter la diffusion des lumières dans les Etats-Unis ! Il est généralement admis que les peuples protestants sont beaucoup plus avancés dans les lettres et les sciences que les peuples catholiques. On met en parallèle la Prusse et la France, et l'on dit que nous avons été vaincus par la science allemande. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur de si étranges prétentions, et la France, bien que nous n'ayons pas l'instruction obligatoire, peut encore se glorifier de tenir le premier rang.

Quant aux Etats-Unis, nous devons encore, grâce aux révélations publiées par le Lippincott's Magazine, renoncer à cette illusion qui nous faisait regarder le peuple américain comme un peuple très-instruit. Il y a, proportionnellement, une plus grande partie de la population blanche ne sachant ni lire, ni écrire, que dans certaines contrées de l'Europe. Cela doit étonner beaucoup de gens, et surtout les citoyens des Etats-Unis, qui parlent sans cesse de leurs glorieuses institutions, de leur grand système d'écoles publiques, de leurs nombreux collèges, de leurs prodigieuses avances pour l'éducation ! Eh bien ! le recensement de 1860 montrait que l'on comptait 1,126,573 personnes au-dessus de vingt ans qui ne savaient ni lire ni écrire.

Le commissaire de l'éducation dit dans son rapport de 1870 :

« Comme plus de la moitié de la population a moins de vingt-et-un ans et qu'il n'y a pas eu, depuis 1860, progrès pour la facilité de l'éducation, on peut affirmer qu'il y a plus de trois millions de jeunes personnes qui grandissent dans l'ignorance et vont remplir les vides laissés par les illettrés qui meurent. Ainsi, plus de six millions du peuple américain (blancs ou noirs) constituent une classe complètement privée d'instruction, sans compter un million et demi d'enfants au-dessous de dix ans qui ne peuvent être classés parmi les ignorants (bien qu'ils ne tarderont pas à le devenir, si l'on ne prend des mesures efficaces) ; nous avons encore un million et demi de jeunes illettrés à ajouter aux trois millions d'adultes sans aucune connaissance des premières lettres, ce qui forme le total effrayant de quatre millions et demi d'adultes qui vivent dans l'ignorance. »

A l'objection faite que la majeure partie de cette classe illettrée provient de l'immigration, le rapport dit : « Cela est vrai que pour une minime portion des immigrants qui viennent d'Europe, car presque tous les Etats européens d'où ils sortent ont des systèmes d'écoles publiques très-efficaces. En outre, la plus grande partie de ceux qui ne savent pas lire sont nés sur notre sol. »

D'après le recensement de 1860, on comptait, parmi les illettrés, 8 sur 11 adultes nés en Amérique. Les Chinois sont plus avancés, car on en trouve peu qui ne sachent ni lire ni écrire, du moins parmi les hommes, parce qu'ils regardent l'instruction trop au-dessus des femmes.

Il ne faudrait pas croire que cette population ignorante soit confinée dans les Etats à esclaves du Sud. Un certain nombre d'Etats du Nord, de l'Est et de l'Ouest, dit le rapport du commissaire, ont de 5 à 10 0/0 d'illettrés, tandis que les Etats du Maine, du New-Hampshire, de Rhode-Island, le Nevada et l'Utah n'en ont que 3 0/0. »

Maintenant, si l'on veut considérer la répugnance qu'on éprouve à manifester son ignorance, et que beaucoup se prétendent instruits, tandis qu'ils ne savent que lire en épelant les lettres, on peut affirmer que le tiers de la population est livré à l'ignorance. Pourquoi donc tant se glorifier de ses collèges, de ses académies, du système d'éducation, si l'on arrive à un si maigre résultat ?

Les journaux, les romans sont très-répandus, il est vrai, mais combien les lisent sans les comprendre, et combien dont l'instruction ne consiste qu'à savoir lire d'une manière très-défectueuse et tracer quelques lettres sans forme ?

Il est un autre fait très-curieux à noter, c'est que dans presque tous les Etats il y a moins de femmes illettrées que d'hommes. La Californie, le Maine, le Minnesota, l'Oregon, le Vermont et tous les territoires excepté le New-Mexico, comptent plus d'hommes illettrés que de femmes; explique qui voudra ce phénomène.

Dans l'Etat de New-York, pour remédier à cet abus de l'ignorance, la législature a édicté une loi, l'année dernière, rendant en quelque sorte l'instruction obligatoire. Tout enfant de 8 à 14 ans trouvé dans les rues pendant l'heure des classes est appréhendé par un agent de police, et peut être renfermé dans une maison de correction.

On supposait que cette loi ne serait pas appliquée; qu'elle resterait, comme tant d'autres lois, à l'état de lettre morte. Il n'en est pas ainsi : déjà plusieurs familles de New-York ont vu enlever leurs enfants qu'elles envoyaient remplir quelque commission pour le ménage. Une personne riche peut impunément laisser jouer son enfant de neuf à dix ans à la porte de la maison, l'agent de police ne s'en va pas; il demandera peut-être, d'une manière respectueuse, si l'enfant reçoit l'éducation dans la maison paternelle. Ce sera tout. Mais le pauvre ouvrier, l'homme sans protection, qui a besoin de son enfant pour l'aider dans son commerce et gagner son pain de chaque jour; la femme veuve et chargée de famille qui s'occupe des plus humbles emplois et garde son enfant pour la seconder ou

surveiller les plus jeunes pendant qu'elle travaille au dehors, ne jouissent pas de cette impunité; ils doivent toujours redouter que leurs enfants ne soient arrêtés comme vagabonds et renfermés dans une maison de correction, puis envoyés dans l'Ouest.

Voilà comment on comprend l'égalité et comment le droit des parents est respecté. La Législature de New-York s'occupe d'autres lois aussi iniques et injustes. L'une a pour but de substituer l'Etat aux parents, dans le cas où l'enfant se montre incorrigible. Une autre loi donnerait le pouvoir au bureau des surveillants de chaque county de forcer les enfants à fréquenter les écoles, et, s'ils refusent, de les envoyer dans des institutions hostiles à leur foi. Mais comme l'Assemblée et le gouverneur sont démocrates, il est à espérer que ces lois oppressives resteront dans les cartons. Qu'on abandonne à la Prusse et à la Suisse de tels procédés, mais que la république américaine respecte mieux le droit sacré de la famille, dit-il y avoir plus d'ignorants; cela vaudrait mieux qu'une telle tyrannie.

J.-E. MARTIN. (Monde).

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La question de la nouvelle école de natation est près d'être définitivement résolue. Grâce au service des travaux publics, d'accord en cela avec l'administration, un terrain convenable a été choisi et même acheté sous condition que terrain appartient à Mme Duquesnoy-Ferret, et est situé de ce côté-ci du nouveau canal, à 300 mètres environ en aval du pont de Tourcoing, derrière l'établissement Morel. L'acquisition, pour être définitive et donner lieu à l'aménagement nécessaire, ne doit plus recevoir que la sanction préfectorale. Tout s'est fait jusqu'ici à titre officieux, mais bientôt la consécration officielle permettra de commencer les travaux.

La session ordinaire des conseils généraux s'ouvrira le 5 avril prochain.

Voici les nominations qui ont eu lieu à la suite de l'ordination de samedi dernier :

MM. Fiévet, vicaire à Emmerin; Leclercq, à Marchiennes; Cardon, à Lille (St-Catherine); Chavatte, à Raches; Delcambre, à Radinghem; Toupet, à Lille (St-Etienne); Delrue, à Viesly; Lest, à Avesnes; Bernaert, à Lille (Saint-Vincent-de-Paul); Mazure, à Sin; Dellepoutte, à Berlaumont; Badaert, à Roubaix (Saint-Martin); Becuwe, à Lille (Saint-Sauveur); Delanghe, à Houplines.

M. l'abbé Baratte, professeur au Petit-Séminaire de Cambrai, est nommé aumônier du pensionnat Notre-Dame, au Câteau.

M. le préfet du Nord, sur l'avis de M. l'inspecteur d'Académie, vient de prescrire l'enseignement de la Tachymétrie à l'école normale primaire du département.

On sait que la Tachymétrie est une géométrie populaire à l'usage de tous, même des classes ouvrières qui suivent assidûment à Paris les conférences gratuites de Tachymétrie données par l'Association polytechnique.

Dans certains départements, elle est propagée par les cantonniers-chefs qui savent mesurer toutes les formes usuelles à des travaux publics.

Une erreur s'est glissée dans notre chronique locale d'hier.

Le vote des députés du Nord que nous avons signalé ne s'applique nullement et ne saurait s'appliquer au scrutin qui a eu lieu pour la nomination de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, à la présidence de l'Assemblée nationale, ce scrutin ayant été secret.

Celui dont nous avons rendu compte pour la part qu'y ont prise nos honorables députés du Nord, avait trait à la question de savoir si l'Assemblée aurait passé à la discussion de l'article unique du projet de loi portant suppression de la remise de 3 pour cent accordée aux débiteurs de boissons sur le montant des droits de détail.

Par jugement du tribunal correctionnel d'Avesnes en date du 17 février, devenu définitif, Pierre Lambert, à Louvignies-Bavay, déclaré coupable d'introduction en France d'un journal dont la circulation n'est pas autorisée, et colportage d'une brochure sans autorisation (La Lanterne de Rochefort), a été condamné à cent francs d'amende, à raison du premier délit, à deux cents francs d'amende, à raison du second, et aux frais.

Par décret du Président de la République française, en date du six mars courant, M. Huard a été nommé huissier près le tribunal de première instance de Lille en remplacement de M. Charles-Constant-Arthur Ricouart, démissionnaire en sa faveur, et il a prêté serment en cette qualité à l'audience du 11 mars.

Nous avons mentionné avant-hier le fait de ce petit garçon enlevé de Tourcoing, à la veille de faire sa première communion. C'est son père, père dénaturé, qui l'avait abandonné depuis neuf ans et dont les autres antécédents ne sont pas autrement recommandables, y a été porté sur lui à cet acte brutal dont tout Tourcoing parle. Il paraît bien que le mobile auquel a cédé cet homme n'est rien qu'un sentiment de basse cupidité. Le jeune Louis est maintenant

arrivé à l'âge où il va pouvoir travailler et gagner un peu. Sans doute qu'il en coûtait au père de voir Mme V. Dup., la grand-mère de l'enfant et sa nourrice, sur le point de recueillir le bénéfice de ses soins : il l'a enlevé pour se substituer à elle. La question est de savoir si la veuve D... acceptera cette violence sans mot dire.

Hier matin, rue de l'Alma, pendant que la dame R... faisait sa chambre au premier étage, on lui volait dans sa cuisine au rez-de-chaussée, une montre en or suspendue au-dessus d'une armoire. L'auteur soupçonné de ce vol est activement recherché.

A la fin de la séance de l'Assemblée nationale du mardi 16 mars, l'honorable M. Des Rotours a déposé, au nom de la 32^e commission d'intérêt local, un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Armentières à emprunter 230,000 francs et s'imposer extraordinairement.

Dans le rapport présenté à M. le président de la République par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, sur les opérations des caisses d'épargne en 1873, nous voyons aujourd'hui (Journal officiel du 17 mars) que le Nord vient en première ligne avec 27 caisses d'épargne et 34 succursales, ce qui donne un total de 61 de ces établissements de crédit et d'utilité publique. Le département de la Seine ne vient qu'au neuvième rang dans ce tableau.

Comme statistique curieuse, nous remarquons aussi que le département du Nord, conservant sous tous rapports sa supériorité en cette matière, présente dans la proportion pour 100 du total des établissements d'épargne le chiffre 3.2; dans le nombre de kilomètres carrés par établissement : 92 0/0; dans le total de la superficie, 0.02; dans le nombre d'habitants par établissement : 23,711; enfin dans la proportion p. 100 du total de la population : 0.07.

Nous lisons dans la Vraie France : « On nous apprend qu'un drame horrible vient de se passer rue du Vieux-Faubourg. »

« Un mari égaré, dit-on, par la jalousie, aurait étranglé sa femme et se serait ensuite pendu lui-même, rendant ainsi orphelins de père et de mère trois petits enfants. »

On n'a pas oublié la fameuse tranchée exécutée pendant la campagne de 1870-71, à Marcy, près du lieu dit le Dieu de Marcy par 10,000 hommes environ de la garde nationale de Lille. Les amateurs de souvenirs historiques doivent se hâter d'aller jeter un coup d'œil d'adieu à ces brillants ouvrages défensifs; car quatre ou cinq ouvriers terrassiers sont occupés depuis le commencement de la semaine à aplanir le sol, et on ne présume pas que leurs travaux doivent se prolonger plus tard que samedi ou lundi. (Echo du Nord.)

Un journal belge a raconté, il y a quelques mois, l'histoire d'un ouvrier qui, s'étant présenté chez un banquier de Bruxelles pour changer dix coupons d'obligations de Lille 1860, apprit par ce banquier que l'un de ces lots était remboursable par 25,000 fr.

Ce même ouvrier, M. Léonard, menuisier, rue de l'Hôpital, se présente récemment chez le même banquier et lui dit : « Monsieur, depuis que vous m'avez appris que j'avais gagné un lot de 25,000 francs, j'ai bien examiné les numéros sortis à chaque tirage, savez-vous. Et je viens vous dire que je gagne encore une prime de 10,000 francs ! Le fait fut vérifié et reconnu exact. Ainsi ce brave homme, avec dix obligations de Lille, a eu la chance de gagner 35 mille francs de primes. C'est bien le cas de dire qu'un bonhenr ne vient jamais seul ! »

Un bien triste accident est arrivé il y a quelques jours, sur la ligne du Nord, près de Douai. La nommée Maria Fovan, femme Massin, barrièreuse au chemin de fer du Nord, était à son poste à la barrière de Lofre pour surveiller le passage du train n° 3 venant de Douai. Elle avait à ses côtés sa petite fille, Maria Massin âgée de trois ans.

Au moment où le train allait passer, un chien s'était engagé sur la voie. La petite Marie, inconsciente du danger qu'elle courait, s'avança pour donner la chasse au quadrupède. Sa mère, en ce moment, ayant les yeux tournés du côté du train, ne pouvant remarquer ce qui se passait derrière elle. Mais quelle ne fut point sa douleur, lorsqu'en se retournant elle vit sa fille, atteinte par la locomotive et lancée par elle à six mètres du lieu où elle se trouvait !

La pauvre enfant fut tuée sur le coup.

Un de nos restaurateurs, dit le Mémorial de Lille, les plus en vogue et des plus anciens, la maison Divoir, a failli, ce matin, vers quatre heures, être la proie des flammes. Le feu avait couvé toute la nuit dans le plancher au-dessus de la cuisinière, et c'est la fumée qui a réveillé M^{me} Divoir, qui couchait aux étages supérieurs. Vigoureusement attaqué par les pompiers, le feu a été promptement maîtrisé, et les dégâts sont peu importants.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Deux petites filles de Roubaix, P. Demeyer, âgée de dix ans, et J. Destaint, âgée de seize ans, étaient associées pour commettre des vols. Elles ont débuté dans l'église Saint-Martin, en ouvrant un tronc dans lequel se trouvaient 4 fr.; elles ont exploité ensuite le bazar, puis

les marchands d'étoffes, les spéculants, etc. Demeyer, quatre ans de correction, et Destaint quinze jours de prison. — Deux amateurs de pérégrinations, D. Fruit, en résidence obligée à Armentières, et C. Labbe, à Roubaix, sont condamnés, le premier à deux ans, et l'autre à un an et un jour.

Il n'y avait que 1,200 hectolitres de blé au marché de Lille d'hier. Les ventes se sont effectuées assez couramment, de 17 à 21; sans changement commercial sur les prix de mercredi passé.

Farines, 31.50. Plusieurs fariniers ont donné 32 et 32.50 les 100 k.; on ne traite pas à ces derniers cours.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 10 février. (Suite) RAPPORT SUR LE BUDGET MUNICIPAL DE 1875 M. P. SCHEPPEL, continuant :

Subside à Rousseau. — On a omis de porter un crédit de 800 fr. pour subsides à Rousseau, élève au conservatoire; nous vous prions de voter cette somme.

Entretien de l'Espierre et du Trichon. — Les ponts et chaussées ont proposé de réduire ce crédit à 3,950 fr. Ce chiffre est accepté par la Commission spéciale pour 1875; nous vous proposons donc de l'adopter.

Frais du procès Donnez et Persyn. — Nous vous proposons, Messieurs, sur la demande de M. le maire, d'ouvrir un crédit de 3,000 fr. à valoir sur les frais du procès Donnez et Persyn.

Agrandissement de la Condition publique. — Ici encore nous vous prions de réparer un oubli. Par délibération du 13 novembre 1874, le Conseil municipal a voté sur l'exercice de 1875, une somme de 17,000 fr. pour agrandissement de la Condition publique. Il y a donc nécessité d'ajouter ce crédit au budget.

Nous vous proposons au Conseil municipal de voter l'ensemble des propositions contenues dans ce rapport, à adopter le budget pour 1875, conformément aux résolutions de votre commission des finances.

Cours de Physique et de Chimie. — C'est par erreur qu'on a porté 2,800 fr., l'allocation n'est que 2,200 fr.; ce chiffre a été rectifié par la Commission des finances.

Rétablissement du cours de chauffeurs. — Sur la proposition de M. Junker, le Conseil affecte une somme de 900 fr. pour le rétablissement du cours de chauffeurs.

Subvention pour le Théâtre. — M. CH. DAUBET, Messieurs, le rapporteur des finances conclut à la suppression de cette subvention et à son remplacement par une somme égale de 3,000 fr. qui sera affectée à un crédit ouvert pour prix à distribuer entre les sociétés autorisées le 1^{er} dimanche de septembre de chaque année. L'administration municipale se chargera de faire équitablement cette répartition.

Cette mesure, Messieurs, rappelle trop les pratiques de l'Empire, qu'il est à propos d'abandonner. C'est un des moyens qu'on employait alors pour entretenir le zèle électoral des classes ouvrières. Abandonnons d'un commun accord ces moyens qui ne peuvent produire que de tristes résultats, et, lorsque nous dépensons, que ce soit pour le bien des habitants et non pour une catégorie dont on pourrait nous suspecter de rechercher les concours dans certaines circonstances.

Je n'ai pas voté la subvention au théâtre. Je suis donc fort à l'aise pour m'associer à mes collègues qui se refusent à voter cette subvention, mais je voterai également contre les prix à distribuer aux sociétés, comme je l'ai déjà fait.

M. JUNKER déclare qu'il voterait 5,000 fr. pour une fête publique générale, mais qu'il ne vote pas les conclusions de la commission telles qu'elles sont présentées.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées par 15 voix contre 7.

M. J. QUINT ET MOÏSE ROGIER déclarent s'abstenir.

M. le rapporteur signale dans quelques articles des erreurs matérielles qui ont été relevées. Les rectifications sont adoptées.

M. JUNKER fait observer que dans la séance du 13 octobre 1874, une subvention de 12,000 francs a été votée pour la création d'une caisse de secours destinée aux employés de la mairie. Cette somme n'a pas été portée au budget de 1875.

Le Conseil adopte le budget à l'unanimité, moins l'article 4 des recettes ordinaires, l'article 19, les articles 101 et 102 des dépenses ordinaires qui ont été renvoyés à différentes commissions.

M. CH. DAUBET propose au Conseil l'urgence de voter immédiatement une commission qui examinera les soumissions faites à la ville pour l'entreprise des tramways, docks et magasins généraux. — Adopté.

M. P. PARENT demande la parole. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, l'administration a bien voulu me permettre d'exposer devant vous la demande d'une pension à accorder à la petite fille de votre ancien secrétaire, M. Brun-Lavaine.

J'accueille, Messieurs, un devoir qui m'est bien cher en m'acquittant de cette mission, car j'en ai pris l'engagement lorsqu'aux derniers jours de sa longue carrière je recus la confiance qu'après sa pénible et laborieuse existence, M. Brun voyait arriver sa dernière heure avec les angoisses et les anxiétés les plus terribles par rapport à l'enfant qu'il entourait de tout son amour et de toute sa sollicitude.

Je savais bien, Messieurs, qu'en promettant à M. Brun que j'aurais exposé devant vous ses derniers vœux et sa triste position je lui donnais l'assurance qu'en souvenir et en récompense des bons services qu'il a rendus pendant 22 ans à la mairie de Roubaix vous auriez exaucés ses derniers souhaits et que vous lui auriez ainsi témoigné votre sympathie et les regrets que sa mort vous inspire.

Je sais bien, Messieurs, qu'il n'est pas nécessaire que j'enume devant vous l'existence de M. Brun, d'autres que moi ont pris ce soin au jour de sa mort et la foule immense qui s'est rassemblée de rendre ses derniers devoirs à cet excellent homme a surabondamment prouvé toute l'affection dont il était entouré. Mais pour nous, qui l'avons particulièrement connu, qui avons apprécié ses capacités, son zèle, son dévouement aux intérêts de la ville, nous qui sommes les dispensateurs des deniers communaux, il nous reste une dette à accomplir, si vous le voulez, c'est de voter pour toutes les sympathies de la ville.

L'enfant qu'il affectionnait d'une façon si manifeste et si touchante, n'a plus aucune ressource, plus même aucun moyen d'existence. Cette éducation si bien commencée par les soins de son respectable grand-père resterait sans suite si vous ne venez pas en aide, si vous ne lui prêtez une main paternelle.

Je vous prie donc, Messieurs, de pourvoir aux besoins de cette chère enfant, Juliette Brun n'a pas 10 ans, elle est douée des meilleures dispositions. J'ai pris à ce sujet toutes sortes de renseignements et je sais en outre que, pour continuer l'éducation qu'elle a si

bien commencée, et pourvoir à son entretien corporel, une somme de 800 fr. est strictement nécessaire; en conséquence, je propose la délibération suivante :

« Le Conseil municipal, voulant reconnaître les bons et nombreux services de M. Brun-Lavaine comme secrétaire de la mairie, accorde à Juliette Brun, sa petite fille, une pension annuelle de 800 francs à inscrire au budget de chaque année, jusqu'en 1883, époque à laquelle elle aura atteint la 18^e année. (Signé) : P. PARENT. »

Le conseil adopte favorablement cette demande et en vote en principe les conclusions. Mais M. FAMECHON fait observer que le conseil n'a pas le droit d'engager les finances de la ville au delà de l'année actuelle; le crédit de 800 francs sera donc porté au budget de 1875 et représenté au budget de chaque année jusqu'en 1882.

Etablissement de postes de police.

M. CH. DAUBET, à la parole : Je propose au conseil d'établir dans notre ville trois postes de police correspondant aux bureaux actuels des commissaires de quartier comme on vient de le faire à Lille.

Dans chaque poste de police serait placée une pompe à incendie. — Ces trois postes seraient reliés entre eux avec le bureau central par des fils télégraphiques. Il est inutile de faire ressortir tous les avantages qui résulteraient pour la sécurité publique de cette organisation.

En outre, MM. les commissaires auraient la possibilité de se loger à leur convenance, et par conséquent, à meilleur marché, et leur famille ne serait pas en contact avec la clientèle ordinaire des bureaux de police.

Je demande le renvoi de cette question à la commission des finances qui sera chargée de l'étudier et en fera un rapport au conseil. — Adopté.

Le conseil procède ensuite à la nomination de diverses commissions.

Tramways. — Sont élus : MM. Ch. Daudet, A. Morel, Moïse Rogier, Famechon, Deregnacourt.

Ebouage. — Sont élus : MM. Deleporte-Bayart, P. Parent, Delcourt-Tiers.

Il est procédé au remplacement d'un membre de la commission des finances : M. Quint est élu à l'unanimité.

Révision du règlement du cimetière. — Sont élus : MM. Godefroy, A. Tiers, Delplanque.

Sociétés musicales. — Sont élus : MM. P. Parent, Labbe-Coppin, E. Baas.

MM. JUNKER ET QUINT demandent à prêter leur nom à la commission des pompiers, M. Quint de la commission des eaux. Le conseil approuve à l'unanimité. La séance est levée.

Etat Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mars. — Pierre Vanooteghem, rue de l'Épéule. — Sidonie Norcille, rue d'Archimède. — Palmyre Henbecq, au Pile. — Charles Wydaux, rue de Fontenoy. — Victor Baq, rue Bernard. — Charles Roghe, rue d'Alma. — Lévin Tettehin, rue de l'Alouette. — Célestine Delfosse, au Jean-Ghislain.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mars. — Léopold Vandeputte, 3 mois, à l'Épéule. — Emélie Gerbeau, 76 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Philomène Bernard, 4 mois, au Pile. — Mélanie Coene, 10 mois, rue de Flandre.

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 14 Mars 1875. Sommes versées par 186 déposants, dont 45 nouveaux, Fr. 22,041. 106 demandes en remboursement, 47,705.34

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Achille Delattre et Julien Lagache fils, directeurs.

Prix de revient des Viandes

Table with 4 columns: Viande, Droits, Octroi, Compris. Rows include Bœuf, Vache, Taureau, Veau, Mouton, Porc.

Roubaix, le 12 Mars 1875. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

BELGIQUE. — L'Economie nous donne la suite de l'odyssée de Cornil, le cartouche tournaisien.

« L'inquiétude des gardiens de Bruxelles n'a pas été de longue durée; car dès dimanche matin on expédiait notre trop célèbre concitoyen vers sa villa natale, où il doit comparaître en personne cette fois, devant le tribunal correctionnel, pour le vol commis chez M. Debonniges. »

« Cornil est arrivé dimanche par le train de 9 heures; on le savait, car plus de cinq cents personnes l'attendaient à la station, ainsi qu'une très-respectable escorte de gendarmes. La foule des curieux était avide de contempler les traits du fameux voleur et bon nombre de personnes prenaient des coupons pour Vaulx, Blandain ou Templeuve, afin d'avoir le droit de pénétrer dans la station. »

« Cornil est descendu du train escorté par deux gendarmes qui l'ont conduit à une vigilante préparée exprès; malgré les menottes qui attachaient ses mains, il a ouvert lui-même la portière de la voiture où il s'est installé très commodément, avec l'air tout heureux de ne pas être mis dans le panier à salade de la prison. »

« La voiture s'est mise en marche entourée d'une foule immense qu'il saluait en souriant; les gamins tournaisiens étaient en majorité dans la foule, et force nous est de constater que cette intéressante jeunesse criait à tue-tête: Vive Cornil! Vive le général! — Pourquoi le général? Ah! voilà: c'est que d'après le peuple tournaisien, il n'avo qu d'voleurs qui oseront s'oir ichi ou qui écaprotent de l'prison, si Cornil y s'ro général des gardes-ville! »

« Cornil a été conduit au tribunal où il a comparu devant MM. Gautier, procureur du roi et Cousine, juge d'instruction. — Comme il l'avait fait la veille à Bruxelles, il a refusé de dire comment il s'y était pris pour s'évader : « C'est mon secret, a-t-il dit, et quand on le sait, ce n'est rien ! » »

« Cornil est assez grièvement blessé à la jambe; c'est pour ce motif qu'il s'est décidé à venir prendre du repos en prison. »

« Nous n'avons pas besoin de dire que Cornil a été de la part du directeur et des gardiens l'objet d'une attention spéciale; à l'un d'eux qui le plaisantait, il aurait répondu : « Si c'était encore à faire, je serais revenu me remettre dans ma propre cellule pour le faire une fois ! » — Mais ce sera pour une autre fois ! »

« Voilà à quel point on est pour le moment l'odyssée de ce fameux voleur qui, voyant que personne ne parvenait à l'arrêter, a eu l'idée, assurément originale, de s'arrêter lui-même, trouvant probablement que, lorsqu'on veut qu'une chose soit bien faite, il faut s'en occuper soi-même et ne pas la faire faire par un autre. »

« D'après ce récit en disant : La suite à une prochaine évasion? Hé! hé! Qui sait? Le général Cornil a probablement encore plus d'un tour dans son sac. »

« P.-S. — Cornil a été interrogé de nouveau hier matin dans sa prison; questionné encore sur la manière dont il s'était évadé, il a demandé de rester seul dans sa cellule pendant cinq minutes. — On se retira en fermant la porte; les cinq minutes passèrent, rien ne vint; mais à la sixième minute Cornil se trouvait dans le corridor ! »

« On lit dans la Gazette : « Il paraît que Cornil a eu pour se faire arrêter à Bruxelles une peine que plus d'un de ses confrères envierait. »

« Quand il s'est présenté au parquet, l'employé auquel il s'est adressé en lui disant : — Je suis Cornil et je viens me constituer prisonnier... l'après-mal reçu et lui a dit d'un air de mauvaise humeur : — Vous faites là une fort méchante plaisanterie; nous sommes déjà assez ennuyés à cause de ce gaillard-là, sans qu'on vienne encore se moquer de nous. »

« Après avoir enfin réussi à se faire arrêter, Cornil a donné aux gendarmes qui le conduisaient, cette singulière raison de sa résolution : — Je ne connais pas encore la maison de Bruxelles et je voulais savoir comment on y est. »

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impri-merie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

Le peintre Waldeck a célébré hier le cent neuvième anniversaire de sa naissance. Né à Hongrie en 1766, M. Waldeck a fait une grande partie des guerres de la première République; il assistait à la bataille des Pyramides.

D'après le Courrier du Berry, on vient d'arrêter l'auteur du vol des dépêches de Dun-le-Roi. C'est un nommé Gervais, domicilié à Selles-sur-Cher, âgé d'environ 50 ans. Cette capture est d'autant plus heureuse qu'on a trouvé, au domicile de Gervais, des traces du vol commis dans les mêmes circonstances il y a environ cinq mois.

Nous trouvons dans la Gazette de la Lorraine le récit suivant sur une singulière industrie qui s'est pratiquée, dans ces derniers temps, aux environs de Metz. Une fabrique de noir animal doit être située à Vallières ou dans les environs, achète des ossements, et, comme elle les paie assez bien, il lui en arrive beaucoup. La police, qui est curieuse, comme c'est son devoir, a voulu remonter à la source de ces envois d'ossements, et en surveillant les pourvoyeurs habituels de l'usine, elle n'a pas tardé à savoir que ceux-ci s'approvisionnaient de nuit sur les champs de bataille de nos environs. Il est vrai qu'ils ramassaient surtout des carcasses de chevaux; mais si des ossements humains leur tombaient sous la main, ils ne se faisaient pas faute de les collectionner comme les autres. Inutile d'ajouter, croyons-nous, que bon ordre a été mis à ces profanations.

— On lit dans l'Echo de la Dordogne : « L'instruction de la grave affaire de St-Julien-de-Lampon, se poursuit activement à Sarlat. »

« Il s'agit, on se le rappelle, d'un crime d'empoisonnement, commis sur la personne de son père par un jeune docteur en médecine, M. Guillaume Carrigue, âgé de 32 ans, et domicilié au Roc, canton de Peyrat (Lot). »

« Voici quelles seraient, d'après les renseignements que nous publions sous les réserves les plus expresses, les circonstances de ce crime abominable : « Carrigue père, qui possédait à St-Julien de Lampon, canton de Carlux, un modeste avoir, l'avait gravement obéti pour subvenir aux frais de l'éducation et des études de son fils. Quand celui-ci, reçu médecin, se fut établi et marié, il n'eût garde de devenir en aide à son père, dont la propriété dut être vendue par autorité de justice; ce fut Carrigue fils qui l'acheta. Mais le père refusa de quitter le bien, et c'est alors que, pour échapper à la nécessité de l'expulser, le fils aurait conçu et réalisé l'affreux dessein de l'empoisonnement. »

« Indépendamment du docteur Carrigue, sa mère et sa femme ont été arrêtées. »